

# **Avis aux étudiants du Master 2**

## **(Ouverture de la session des soutenances)**

- La date limite de dépôt des mémoires des PFEs-Master2 est le **21/06/2022**.
- Les étudiants doivent déposer auprès du service de scolarité **deux exemplaires** du manuscrit du mémoire (un pour le président et un pour l'examineur) ainsi que l'autorisation de soutenancesignée par l'encadreur.
- Les étudiants peuvent remettre directement un troisième exemplaire du mémoire à leursencadreurs.
- Les soutenances auront lieu dans la période du **dimanche 26/06/2022 au mercredi 29/06/2022**.
- La date d'une soutenance peut être avancée suite à la demande de l'encadreur.
- Après les soutenances, les étudiants doivent déposer au niveau de la bibliothèque un **4ème exemplaire corrigé** (selon les recommandations des jurys)+ un CD contenant le mémoire (en version PDF) et l'implémentation de l'application réalisée.
- Les soutenances **en septembre 2022** seront aussi considérées **session 1**.